

## **BUDGET PRIMITIF 2018**

### **PROJETS DES MAISONS DES LYCEENS**

**Rapport n°1032**

#### **Exposé des motifs**

Au-delà de la quête du triple A, cet amendement permettra d'augmenter notre indice de développement humain.

Les projets élaborés et portés par des jeunes dans les établissements scolaires pourraient représenter un appui indéniable à leur prise d'autonomie, à leur responsabilisation. Autonomie et responsabilisation vont de pair pour se mobiliser pour ses études, mieux déterminer son orientation, favoriser la compréhension et l'ouverture à l'autre et au monde. Pour la Région ce soutien serait un véritable investissement dans l'avenir de la jeunesse auvergnate et rhônalpine.

Nous proposons dans cet amendement que dès 2018 la Région lance une politique de soutien aux projets portés par le biais des Maisons Des Lycéens des établissements et au niveau académique.

Cette inscription budgétaire s'accompagnera également de la mise en place un groupe de travail avec les partenaires de la communauté éducative pour finaliser le cadre et les critères de cette nouvelle politique régionale.

#### **Dispositif :**

- **Affecter 3 millions d'euros en Autorisation d'Engagement au chapitre 932 « Enseignement », Sous-fonction 8 « Autres services périscolaires et annexes » ;**
- **Affecter 750 000 euros en Crédit de Fonctionnement au chapitre 932 « Enseignement », Sous-fonction 8 « Autres services périscolaires et annexes » ;**
- **Gager cette dépense sur une baisse de 750 000 euros en Crédit de Fonctionnement dans le chapitre 930 « Services généraux », Sous fonction 2 « Administration générale », rubrique 20 « Administration générale collectivité », sous rubrique 202 « Autres moyens généraux »**